

UN LIBRARY



NATIONS UNIES JUN - 1 1979

CONSEIL  
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

S/13364  
30 mai 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/  
ESPAGNOL/FRANCAIS/  
RUSSE

---

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

1. Le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Président du Conseil de sécurité que le Gouvernement de la République populaire d'Angola poursuit encore la collecte de toutes les informations demandées en application du paragraphe 6 de la résolution 447 (1979) du Conseil de sécurité. Il a en conséquence été suggéré que la date limite pour l'achèvement du rapport demandé au paragraphe 6 de cette résolution soit de nouveau repoussée d'un mois et reportée au 30 juin 1979.

2. Des consultations officieuses ont fait apparaître qu'aucun membre du Conseil de sécurité n'a d'objection à la prolongation proposée, et le Secrétaire général ainsi que le représentant permanent de l'Angola ont été informés en conséquence.

-----